

**"LE TRAVAIL VOLONTAIRE"**

Nous avons publié, dans notre bulletin précédent, une information rigoureusement exacte, qui nous apprend que les enfants, garçons et filles, de plus de 13 ans, ne peuvent être immatriculés dans les écoles que sur présentation d'un certificat attestant qu'ils ont accompli le stage obligatoire de « travail volontaire ».

L'information n'était, il est vrai, révélatrice qu'en ce qui concerne l'âge des prestataires de ce genre nouveau. Car on sait depuis longtemps que, dans les républiques de style soviétique, le travail est d'abord un devoir (art. 12 de la nouvelle Constitution roumaine) et ensuite un droit dont la jouissance est « assurée par l'Etat au fur et à mesure de l'organisation et du développement planifiés de l'économie nationale » (art. 19 de la même Constitution).

Ce sont, certes, de dures réalités qui ont guidé les rédacteurs très avisés de la nouvelle Constitution et les mêmes réalités inspirent la conduite impitoyable de ceux qui se sont donné la charge d'y bâtir la société nouvelle. Les pays arriérés et fortement appauvris par la guerre qui sont tombés sous l'emprise des nouveaux régimes « populaires » ne peuvent se relever et se développer qu'à condition de suppléer par le travail forcé et les privations de la majorité de la population, aux insuffisances de l'équipement technique et aux faiblesses économiques résultant de leur isolement volontaire. Grâce au travail bon marché ou gratuit, grâce aux efforts de production obtenus par la contrainte ou par les ruses de la propagande, les gouvernants de ces pays font des miracles qui rivalisent avec ceux des bâtisseurs des Pyramides.

Il serait injuste de ne pas reconnaître l'efficacité des méthodes d'utilisation des forces ouvrières employées par les apôtres autoritaires de la société future. Sous leur règne implacable, les constructions surgissent partout et à vive allure, la production s'accroît rapidement et systématiquement, l'Etat se renforce chaque jour davantage. Car, dans leurs initiatives constructives, ils ne se heurtent à aucun des obstacles qui font

bucher les gouvernements libéraux. Leur manque-t-il au début des capitaux? Qu'à cela ne tienne! On les prend où ils se trouvent, c'est-à-dire on exproprie, on nationalise, on prend en possession, ou, tout court, on s'empare des capitaux accumulés par les générations passées. Et quand on en a tiré tout ce qu'ils pouvaient donner, ce qui est toujours vite fait, on recourt à la source immanente de toute accumulation de capital : on fait travailler la population et on la met, d'une manière ou de l'autre, dans des conditions telles qu'elle ne puisse disposer que d'une partie chichement pesée des fruits de son travail. C'est là le secret des progrès rapides des sociétés progressistes, comme il le fut et l'est encore, de la prospérité des sociétés capitalistes.

Nous connaissons bien la riposte bargneuse que certains s'approprient à nous jeter à la figure : dans les démocraties nouvelles de type disons populaire, l'ouvrier ne travaille plus pour enrichir le capitaliste, mais il peine et se prive de beaucoup de choses pour préparer la société où il sera maître et seul bénéficiaire des bien accumulés.

Peut-être! Pour l'instant, en attendant que soient créés la société accomplie et l'homme parfait, les ouvriers des républiques populaires font, par leur « travail volontaire », c'est-à-dire non payé, des bonnes routes sur lesquelles roulent les Cadillac et les Lincoln de leurs précheurs d'abnégation; se prennent en compétition du plus grand rendement pour produire des chaussures et des vêtements qu'ils ne peuvent pas s'acheter, et cuisent du pain blanc réservé, de par son prix, aux nouveaux privilégiés, tandis qu'eux-mêmes mangent leurs maigres rations de pain noir.

Et ils n'ont même pas le droit de s'en plaindre, de se mettre en grève ou de formuler des revendications. Car le régime du travail n'y a pas encore dépassé les prescriptions de l'article 12 de la nouvelle Constitution.

J.-B. FLORIAN.

Cetitorii vor ierta lipsa accentelor în textul românesc, imprimeria noastră ne fiind în măsură să si le procure.

■ Castelul Reginei Maria dela Balceic, unde se află inima reginei a fost trecut în proprietatea guvernului bulgar, care a decis sa transforme castelul într'o casa a artistilor români si bulgari.

■ La Banca se continuă lucrarile pentru construirea unei aerogări de pasageri, iar la Saftica vor începe în curând lucrări pentru construirea unei aerogări, pentru avioanele de transport de marfuri.

■ La Bucuresti a încetat din viață Prof. Gr. Popa, fost decan al Facultății de medicină.

■ La recentele congrese internationale România a fost reprezentată : la congresul de lingvistica de dnii Gr. Nandris, prof. la Universitatea din Londra si Sever Pop, prof. la Universitatea din Louvain; la Congresul de orientalistica prin d. Mircea Eliadesi; la congresul de studii bizantine prin dnii C. Marinescu si Lecca.

■ În România profesioniștii liberi : avocați, medici si dentisti, sunt obligati să tină, în conformitate cu instructiunile Ministerului Finantelor, carnete model oficial, vizate de Administratia Financiară, în care să înscrie serviciile prestate si onorariile încasate si din care să elibereze clientilor duplicatul dovezii onorariului încasat.

Avocatii nu se vor putea prezenta în fata instantelor judecătorești sau a oricărei comisii de judecată decât dacă vor anexa la actul juridic, sau la dosarul cauzei triplicatul dovezii eliberate clientului.

LE CONTROLE FISCAL DES PROFESSIONS LIBERALES

Les avocats, les médecins, les dentistes et en général tous ceux qui exercent une profession libérale sont obligés, à la suite d'un nouvel arrêté du Ministère des Finances de tenir un registre de caisse et de délivrer des reçus détachés de carnets à souche visés par l'administration financière, contre tout paiement perçu. Les avocats ne pourront se présenter devant les instances judiciaires qu'en annexant aux dossiers un triplicata du reçu délivré à son client.

EMISIUNI IN LIMBA ROMANA

■ Următoarele posturi de radio emit buletine în limba română : BBC-Londra, « Vocea Americii », New-York, Radio-Ankara, Radio-Vatican, Radio al Națiunilor-Unite, Radio-Moscova, iar în grupul țarilor din Est Praga, Sofia, Tirana si Belgrad.

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'OUEST ET L'EST EUROPÉEN

■ Le « Financial Times » déclare que la Commission économique pour l'Europe siégeant à Genève a publié un rapport traitant des relations commerciales entre l'Ouest et l'Est européen, et contenant plusieurs recommandations à ce sujet.

Le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la Commission qui compte notamment un membre soviétique et un membre américain, déclare que les pays

européens devraient quintupler d'ici 1953 leurs échanges à travers le rideau de fer, afin de pouvoir à cette date se passer de l'aide américaine.

Le rapport précise que l'Europe Occidentale devrait importer 750 millions de livres sterling par an de marchandises en provenance de l'Europe Orientale, alors qu'elle n'en a acquis que pour 175 millions en 1947.

TRAVAUX SUR L'AEROPORT DE BANEASA

■ Les travaux sur l'aéroport de Baneasa — qui a été détruit par les bombardements — coûteront 220 millions de lei. Les bâtiments couvriront une superficie de 3.000 mètres carrés et la piste sera sensiblement élargie. Les travaux doivent être terminés pour le 1^{er} mai 1949, mais l'une des trois ailes du bâtiment pourra être mise en service dès le 30 novembre prochain.

LES STATUTS DE L'EGLISE ORTHODOXE

Une commission présidée par S.S. Justinian, Patriarche de Roumanie et dont font partie deux évêques et le vice-président du Présidium, M. Constantinesco-Lassy, a commencé l'élaboration d'un nouveau projet de statuts de l'Eglise orthodoxe roumaine. Les nouveaux statuts doivent permettre à l'Eglise de s'organiser selon les principes de la République Populaire Roumaine.